



## Pension en fonction du salaire

Par **semofa**, le **26/04/2016** à **13:27**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car j'ai l'impression que mes droits n'ont pas été tout à fait respectés. Voilà, mon mari nous a abandonnés, mes deux filles et moi. Je suis actuellement au RSA pour subvenir à nos besoins et mes filles reçoivent, de leur papa, 200€ de pension chacune(décision du JAF).

Ce qui me gêne c'est que mon mari a fait passer une bonne partie de son salaire en frais professionnels et de ce fait seulement 1800€ de revenus fiscal ont été retenus contre un salaire normalement proche de 3000€. Son premier bulletin de salaire était d'environ 3000€ puis les suivants ont donc été modifiés, je pense sur les conseils de son avocat. Est ce qu'il a le droit de faire ça et comment puis obtenir une éventuelle révision de la pension ? (pour information je ne touche même pas de pension compensatrice, mon avocat ne l'ayant pas demandée). Je précise que le papa n'a pas la garde car il ne sait absolument pas s'occuper de ma fille qui a un diabète avancé, donc j'ai mes filles en permanence et il a juste un droit de visite.

Merci de votre réponse et de votre aide

Cdt, Semofa

Par **semofa**, le **26/04/2016** à **18:27**

Bonsoir, deux filles (10 et 12 ans) - La plus petite a un diabète de type 1 et demande donc une surveillance constante. Leur papa ayant abandonné la famille et n'ayant jamais voulu apprendre à s'occuper de sa fille, il n'en a pas la garde, seulement un droit de visite en ma présence. Merci